Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL

E FOOT 38

le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2023-2024

PV N° 625

DU 12 OCTOBRE 2023

LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné,
Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".

Cette Semaine :

Table Des Matieres

SECRETARIAT ADMINISTRATIF 3
COMMISSION APPEL 5
COMMISSION ARBITRES 7
COMMISSION DELEGATION 10
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION.....12
COMMISSION FEMININES..... 14
COMMISSION F.M.I 15
COMMISSION FOOT EN SEMAINE
ET ENTREPRISE..... 16
COMMISSION FUTSAL 18
COMMISSION DES REGLEMENTS 20
COMMISSION SPORTIVE 26
COMMISSION TECHNIQUE 29
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS.... 32

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	06 33 54 57 25
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

Le Foot en Isère :
Moi J'adhère

Nos Partenaires

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 10 octobre 2023

Procès-Verbal N° 625

Le District recrute 1 service civique

Le District de l'Isère de Football propose un poste d'une *durée de 8 mois à compter du 1er novembre 2023* dans le cadre d'un service civique.
Merci à l'ensemble des clubs de transmettre l'information à vos joueurs et éducateurs âgés de moins de 26 ans.
Cette personne devra intervenir sur le thème suivant :
Programme Éducatif Fédéral

Candidatures à adresser au District pour le 15 octobre 2023 au plus tard. (district@isere.fff.fr)

FRAIS ARBITRAGE 2023-2024 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous vous rappelons que pour la saison 2023-2024 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées.
Catégories concernées : D1 – D2 – D3 – U20D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €
Du 7 et 8 octobre 2023

MOIRANS 2	D5
ASIEG	U20D2
VINAY	U17D3
COLLINES	U17D3
ENT. ST SIMEON ST HIL	U15D3
MISTRAL GRENOBLE	U13N1
MISTRAL GRENOBLE 2	U13N2
CROSSEY 2	U13N3
ECBF 2	U13N3

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €
Du 7 et 8 octobre 2023
Voir PV n°625 de la Commission FMI

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

De plus, Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale de St Romans, tous les courriers informatiques transmis aux diverses commissions, secrétariat, comité directeur etc... doivent être envoyés par la boite mail officielle du club et revêtus du nom et de la qualité de l'émetteur de ce courrier.

En l'absence de ces éléments ces courriers ne seront pas pris en compte.

Nous vous remercions de respecter cette obligation nouvelle.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr

COMMISSION APPEL

Mardi 10 octobre 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°625

Président : MONTMAYEUR Marc.

Présent(e)s TRUWANT Thierry, BRAULT Annie.

Excusé(e)s : PION Christophe, REMLI Amar, FERNANDES Carlos- represantant de la commission des arbitres, EL RHAFFARI Reda, RACLET Chrystelle, FRANZIN Didier, VAILLANT Franck, BONNARD Christophe, SCARPA Vincent, MAZZOLENI Laurent, BLANC Aline.

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :
Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
Match : catégorie, niveau, poule et date du match
Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier
Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.
Tous les courriers informatiques transmis aux diverses commissions, secrétariat, comité directeur etc... doivent être envoyés par la boite mail officielle du club et revêtus du nom et de la qualité de l'émetteur de ce courrier. En l'absence de ces éléments ces courriers ne seront pas pris en compte.

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

LIGUE LAURAFOOT : Mail en date du mercredi 4 octobre 2023 de la commission d'appel de ligue nous informant de l'infirmation de notre décision dans le dossier n° 23/24/002R pour irrecevabilité de l'appel et faisant part du renvoi du dossier à l'organe de première instance pour traitement declarant de ce fait le dossier finalement recevable**.**
ST ANDRE LE GAZ : Appel disciplinaire.

CONVOCATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier **23-24-002R (réouverture du dossier voir explications dans chapitre « courriers des clubs et autres »)** : Club A.S GRESIVAUDAN

Appel du club de l'A.S GRESIVAUDAN en date du jeudi 24 aout 2023 contestant la décision prise par la commission départementale du statut de l'arbitrage lors de sa réunion du mardi 27 juin 2023 et parue au PV n°612 le jeudi 27 juin 2023

Appel portant sur «Nous souhaitons faire appel de la décision du statut de l'arbitrage s'il vous plait »

Appel recevable

L'audition aura lieu le mardi 24 octobre 2023 à 18h30.Les personnes sont convoquées par la boite mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier 23-24-003D : Senior, D4, poule D, LES AVENIERES / ST ANDRE LE GAZ 3, Match du 11/09/2023

Appel du club de **ST ANDRE LE GAZ** en date du mardi 10 octobre 2023, contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, dans son dossier n°23/01/08, lors de sa réunion du mardi 3 octobre 2023, notifiés au club le mercredi 4 octobre 2023, et, parues au PV n° 624 du jeudi 5 octobre 2023.

Appel portant sur : «*Nous vous informons par la présente que nous faisons appel de la décision de la commission de discipline sur le dossier 23/01/08*»

Appel recevable

L'audition aura lieu le mardi 31 octobre 2023 à 18h30 .Les personnes sont convoquées par la boite mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Et

Appel à titre principal du **COMITE DIRECTEUR DU D.I.F** en date du mercredi 11 octobre 2023 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, dans son dossier n°23/01/08, lors de sa réunion du mardi 3 octobre 2023, notifiés au club le mercredi 4 octobre 2023, et, parues au PV n° 624 du jeudi 5 octobre 2023.

Appel recevable

L'audition aura lieu le mardi 31 octobre 2023 à 18h30 .Les personnes sont convoquées par la boite mail du district qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V
Le Président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V
La secrétaire de séance
Annie BRAULT

COMMISSION ARBITRES

MARDI-10-10-2023 à 18h30

Procès-Verbal N°625

Président : SABATINO Joseph

Présents : LALO Aboubakar, KODJADJANIAN Jean-Marie, VAGNEUX Luc, TREVISAN Ludovic, CARRETERO Christophe, CUSANNO Stephane, SAINT ALBIN Laurent

Excusés : AKYUREK Mustafa, THEVENIN Cyril

RAPPEL

Les arbitres qui officient en D1 et D2 sont tenus de vérifier de la présence et de l'identité de l'éducateur.
Vous trouverez dans votre boite mail la liste des éducateurs déclarés.
La CDA accorde une grande importance à l'observance de cette recommandation.

NOTES AUX ARBITRES

- **CAISSE DE PEREQUATION**

  Paiement D1 à la D3 et U17 D1 et U20 D1 (Règlement effectué par le District directement dans votre compte). Pour les autres catégories, Coupes incluses hors Finales, les frais d'arbitrage sont à repartir par moitié par les 2 clubs.

  Il est demandé aux arbitres de ne considérer que les kilométrages inscrits dans leur désignation. En cas de non-respect, la CDA sera en mesure de vous faire rembourser le trop-perçu aux clubs concernés.

DATES FORMATIONS FIA

FIA : 14, 21 Octobtre 2023 au District de l'Isère de 8h30 à 17h30

FMI et Formation Administrative : le 28/10/2023 au District à Sassenage de 8h-12h.

FIA FUTSAL : les 25 et 26 /11/2023 à Lyon
Inscription et renseignements sur le site de LAURAFOOT

NOTE AUX ARBITRES

- **Pour les rencontres Jeunes toutes catégories, pour toute disponiblité le samedi après-midi, la CDA considère que vous êtes par conséquent disponible sur la plage horaire de 12h00 à 18h00 (peu importe l'horaire du coup d'envoi du match).**

- **Il est rappelé aux arbitres de s'acquitter correctement des rapports administratifs (rédaction conforme, expédition sur la bonne plateforme…) Tout manquement à ces obligations donnera lieu à des sanctions et/ou malus.**

  ABSENCE STAGE DU 09/09/2023
  Tous les arbitres absents au stage de début de saison ainsi que les arbitres présents mais non à jour ou en échec du test physique sont tenus d'être présents au stage de rattrapage du 11/11/2023 au District de l'Isère.

  Convocation par mail envoyée aux arbitres concernés.

OBSERVATIONS TUTORATS

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0
Si non effectués = malus de -0,3
Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus = bonus + 0.3
Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

TUTORATS RECUS

DJOHOR Abdelmoumen par HOCINE Halime ¼

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com
- **Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus**.
- **RESPONSABLE OBSERVATIONS** : VAGNEUX Luc
  Voir coordonées sur Organigramme CDA .

RAPPORT D'OBSERVATION :

NASRI Riad sur AOUAD Mohammed

COURRIERS ARBITRES

Deniz ARSLANTAS : Noté et pris en compte

Abdennour BOUHOUCHE : Nécessaire sera fait. La CDA vous souhaite une bonne continuation.

ABSENCE ARBITRES

Absence d'arbitre : BENGUESMIA Noreddine FFNord Isère - Charvieu D2 Féminine à 11 Poule B. Enquête en cours.

ATTENTION
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE
La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATION

Mardi 10 Octobre 2023 à 18H

Procès-Verbal N°625

Président : **CICERON Fabien**
Présents : **CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan,**
Excusés : **HESNI Mohamed,**
Absents :

.....

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : **04.76.26.87.75 :** tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.
Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2023-2024.

INFORMATION AUX DÉLÉGUÉS :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.
Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

DÉSIGNATIONS :

WEEK END DU 14 ET 15 OCTOBRE 2023				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
COUPE U15 PIERRE DUBOIS	LCA FOOT	VOREPPE	VELOSO JOSE	FRAIS AU CLUB LCA
SENIORS COUPE F.MARCHIOL	MURETTE 2	ST CASSIEN	MALLET MARC	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F.MARCHIOL	EYZIN ST SORLIN	LES AVENIERES	GUIGON FLORIAN	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F.MARCHIOL	ENTENTE FOOT ETANGS	BALMES NORD ISERE	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F.MARCHIOL	TURCS VERPILLIERE	ARTAS CHARANTONNAIS	HUGOT DANIEL	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F.MARCHIOL	NIVOLAS	CORBELIN	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB CORBELIN
SENIORS COUPE F.MARCHIOL	CREYS MORESTEL	VEZERONCE	EL RAFFARI REDA	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE G.BALTHAZARD	SAINT MARTIN D'HERES 3	JARRIE CHAMP 2	BOULORD JM	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE G.BALTHAZARD	PAYS VOIRONNAIS 2	VOREPPE 2	VELOSO JOSE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE G.BALTHAZARD	NOYAREY 2	CHATTE	CICERON FABIEN	FRAIS AUX DEUX CLUBS

WEEK END DU 21 ET 22 OCTOBRE 2023				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17 D3 POULE A	PONT DE CLAIX	CLAIX	MALLET MARC	FRAIS AU CLUB CLAIX
SENIORS D4 POULE B	LCA FOOT 2	VOREPPE 2	GUIGON FLORIAN	FRAIS AU CLUB LCA
SENIORS D4 POULE E	EYZIN ST SORLIN	BEAUVOIR	AVETTAND NICOUD JULIEN	FRAIS AU CLUB BEAUVOIR
SENIORS D5 POULE G	EYZIN ST SORLIN 2	BEAUVOIR 2	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB BEAUVOIR
SENIORS D5 POULE A	ST GEORGES COMMIERS 2	GONCELIN	MORE CLAUDE	FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES
SENIORS D5 POULE A	DOMENE 2	BOURG D'OISANS	EL RAFFARI REDA	FRAIS AU CLUB DE DOMENE

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 10 Octobre 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 625

Président : **M. Mallet**
Présents : **M Mallet ; M Montmayeur**

REUNIONS AVANT SAISON DE JEUNES

La commission remercie tous les éducateurs présents aux réunions de début de saison pour les catégorie U17 et U15

RECIDIVE CLUBS

Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 22 décembre 2023
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
RIVES
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Février 2024
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
RO-CLAIX
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 8 MARS 2024
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
CREYS MORESTEL
Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 14 MARS 2024
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC2A
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 6 AVRIL 2024
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMARIN
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 AVRIL 2024
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
GP JEUNES BALMES LAUZES
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 AVRIL 2024
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SEYSSINET
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.S VOREPPE
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
BOURGOIN JALLIEU
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
LCA Foot 38
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 MAI 2024
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
JARRIE CHAMP
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 MAI 2024
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 JUIN 2024

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
NIVOLAS ; DOMENE ; AJA VILLENEUVE ; LCA FOOT 38 ; ST QUENTIN FALLAVIER
Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2024

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes reçues et validées

Artas ; Asieg ; Balmes N.I ; Batie Montgascon ; Beaucroissant ; Beauvoir ; Bizonnes ; Bouvesse ;Charvieu ; Corbelin ; Cremieu ; Creys Morestel ; Deux Rochers ; Dolomieu ; Domène ; E.C.B.F ;Gières ;Goncelin ;La Batie Divisin ;la Cote St André ;La Murette :Lauzes ; LCA Foot 38 ;Liers ;Mahorais Grenoble ; Manival ;MOS3R ; Meribel les Echelles ; Nivolas ; Notre Dame de Mesage ;O.N.D ;Pays Voironnais ;Pierre Chatel ;Pont de Claix ;Reventin ; Rives ;Ruy Montceau ;Saint Antoine ;Saint Cassien ; Saint Etienne de Crossey ;Saint Geoire en Valdaine ; Saint Georges de Commiers ;Saint Hilaire de la Cote ; saint Joseph de Rivière ; Saint Lattier ; Saint Marcellin ;Saint martin Uriage ;Saint Paul de Varces ; Seyssins ;Seyssuel Sud Isère ; Sure ; Tour St Clair ;Tullins ;Tunisiens de SMH ;Turcs de Grenoble ;UniFoot ;U.O.P ;USVO ;Vallée de la Gresse ; Velanne ;VerSau ; vinay ;Virieu Valondras ;Voreppe ;Vourey Sp

Listes reçues mais NON validées

Vareze ; Tignieu

COMMISSION FEMININES

Réunion du lundi 10 Octobre 2023

Procès-verbal n ° 625

Présents : Thierry Truwant,Jacques Issartel
Excusés : Gérard Bouat, Elodie Diasparra

COURRIERS :

GF NIVOLAS-TOUR SAINT CLAIR, CHAMBERY, LA BATIE MONTGASCON, JEREMY HUGONNARD ROCHE, VEZERONCE HUERT, BOURGOIN, GT NIVOLAS T S C, FOOT DES ETANGS, 2 ROCHERS, PAYS DES COULEURS, LA MOTTE SERVOLEX, AIGUEBELLE, MOIRANS, FOOT FEMININ NORD ISERE, ST QUENTIN FALLAVIER, CESSIEU, G A P S, F F ECHIROLLES, VAREZE, LA SURE, FORMAFOOT

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2023-2024, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la **PERIODE ROUGE**.

F M I

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet
Mauvais élèves de la semaine
ST QUENTIN FALLAVIER, CHARTREUSE GUIERS, BASSE MAURIENNE, CESSIEU

JOURNEE DE LA FEMME

Aura lieu à Sassenage le dimanche 10 Mars

SENIORS A 11

D 2
Poule B
PAYS DES COULEURS 2 – ESTRABLIN 13 h à VEZERONCE HUERT

Poule C
LA SURE / VOUREY – VIRIEU VALONDRAS 12h à VOUREY

SENIORS A 8

Poule C
3e j du 15 / 10
FORMAFOOT / BREZINS - VERSEAU 2 à ST BARTHELEMY DE BEAUREPAIRE

CATÉGORIE U 18 À 8

Poule A
G A P S - PAYS D'ALLEVARD 16h30 à PONT DE BEAUVOISIN synthétique

COUPE FUTSAL

Se rapprocher du P V de la commission futsal

COUPE SENIORS A 11

Tour de cadrage le 17 Décembre
Coupe SENIORS A 8 le 19 Novembre
Les clubs ne désirant pas participer à ces coupes, sont priés de nous le faire remonter

FOOT À 8	FOOT LOISIR SENIOR A 8
Rappel Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes Le hors-jeu se signale à la ligne médiane Le public doit être derrière la main courante, seuls sont autorisés à pénétrer sur le terrain , les personnes inscrites sur la F M I	Les clubs de C V L 38, VALLEE DE L'HIIEN, US JARRIE CHAMP, ESTRABLIN, FC PAYS DES COULEURS sont intéressés pour la pratique du foot loisir senior à 8.

Jacques Issartel / Président
06 34 87 23 55

COMMISSION F.M.I

Mardi 10 Octobre 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 625

Président : **M. MALLET**
Présents : **M MONTMAYEUR ; JM BOULORD**

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs des 07 et 08/10/2023)

U13 Niveau 3	Poule Y	RUY MONTCEAU Us 1
U15 D1	Poule B	Gr J BALMES LAUZES 1
SENIORS D4	Poule B	VOREPPE 2
SENIORS D5	Poule B	POLIENAS As1
FEMININES U15f à 8 D2	Poule F	Us CHARTREUSE GUIERS 1
FEMININES U18f à 8 D2	Poule A	CESSIEU 1
FEMININES A8	Poule D	ST QUENTIN FALLAVIER 1

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 10 octobre 2023 à 19h00

Procès-Verbal N° 625

Président : **Patrick MONIER**
Membres : **Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI**

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : *foot-entreprise@isere.fff.fr*
37. Villeneuve : noté (*équipe Villeneuve 2 non engagée*).
38. Air Liquide : noté (Coupe nationale foot entreprise).
39. GEM : noté (dossier en cours).
40. Turcs de Grenoble : noté (FM).
41. Fasson *:* noté (FM).
42. St-Martin d'Uriage *:* noté (FM).
43. Ville de Grenoble, Terrains *:* noté (utilisation stade Bachelard).
44. Métropolitains *:* noté (FM).
45. Turcs de Grenoble : noté (FM coupe).

COORDONNEES

Liste des correspondants : la liste des correspondants est à jour au 10/10/2023. Elle sera disponible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées). Merci aux dirigeants de vérifier l'exactitude des informations diffusées et de transmettre à la CFSE toute modification éventuelle.
Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, *reglements@isere.fff.fr*
Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, *fciceron@isere.fff.fr*
Ville de Grenoble, terrains : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, *sport-planification@grenoble.fr*, *dominique.boenigen@grenoble.fr*

NOTES AUX CLUBS

Travaux stade Gaston Bachelard, Grenoble. Rappel : en raison de travaux de réhabilitation d'un terrain de sport au stade Bachelard (création terrain synthétique), il est formellement interdit de transiter par l'enceinte barriérée. Merci pour votre vigilance, votre prévention et votre compréhension.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

2ème (tour régional)
Air Liquide (38, Isère) – U.S. Cheminots de Gerzat (63, Puy-de-Dôme).
Samedi 21/10/2023, 15h00. Complexe sportif Paul Vieux-Melchior, Sassenage (38).
Arbitre : Léo FARKAS.

COUPE DE L'ISERE FUTSAL-ENTREPRISES

Samedi 13/01/2024, 18h00. Champ-sur-Drac.
Seules les équipes participant aux compétitions Foot en Semaine et Entreprise peuvent s'engager.
Inscriptions auprès de la commission Futsal ou de la CFSE jusqu'au 12/12/2023.

COUPE DE L'ISERE FOOT EN SEMAINE À 8

T01. Villeneuve 2 (D3) – Vallée de la Gresse 2 (D3) : match annulé (match du 09-12/10/2023). Vallée de la Gresse 2 (D3) est exempt.
T02. Les matchs du 2ème tour auront lieu semaine du 06 au 09/11/2023.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

Matchs à jouer semaine du 16 au 19/10/2023.
J02. Jarrie-Champ – Eybens.
J02. Tunisiens SMH – St-Martin d'Uriage.
J02. St-Georges-de-Commiers – Métropolitains.
J02. Rachais 1 – Villeneuve.
J02. Exempt : St-Martin d'Hères.
Matchs à jouer semaine du 23 au 26/10/2023.
J03. Eybens – St-Martin d'Hères.
J03. St-Martin d'Uriage – Jarrie-Champ.
J03. Métropolitains – Tunisiens SMH.
J03. Villeneuve – St-Georges-de-Commiers.
J03. Exempt : Rachais 1.
Match en retard à jouer lundi 30/10/2023.
J01. Métropolitains – Rachais 1.
Lundi 30/10/2023, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

Matchs à jouer semaine du 16 au 19/10/2023.
J02. St-Paul-de-Varces – Rachais 2.
J02. Poisat – Fasson.
J02. Fontaine Les Îles – Deux Rochers.
J02. Bilieu – Air Liquide.
J02. Exempt : Vallée de la Gresse 1.
Matchs à jouer semaine du 23 au 26/10/2023.
J03. Rachais 2 – Vallée de la Gresse 1.
J03. Fasson – St-Paul-de-Varces.
J03. Deux Rochers – Poisat.
J03. Air Liquide – Fontaine Les Îles.
J03. Exempt : Bilieu.
Match en retard à jouer semaine du 30/10 au 02/11/2023.
J01. Vallée de la Gresse 1 – St-Paul-de-Varces.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

Rappel : Bourg d'Oisans jouera tous ses matchs à domicile avant la trêve hivernale.

Information Poule D3 : La poule D3 reste composée de 10 équipes (9 équipes + 1 exempt), le calendrier ne sera pas modifié. Villeneuve 2 est remplacée par Exempt 1.
J01. ASPTT Grenoble ST – Villeneuve 2 : match annulé (match du 02-05/10/2023). ASPTT Grenoble ST est exempt.
J05. Turcs de Grenoble – Villeneuve 2 : match annulé (match du 16/10/2023 à 20h00 au stade Gaston Bachelard, Grenoble). Turcs de Grenoble est exempt.
Matchs à jouer semaine du 16 au 19/10/2023.
J05. CEA Grenoble – Villard-Bonnot Grésivaudan 2
J05. Vallée de la Gresse 2 – ASPTT Grenoble ST.
J05. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – GSE.
J05. Bourg d'Oisans – Goncelin.
Match à jouer lundi 23/10/2023.
J05. Turcs de Grenoble – GSE.
Lundi 23/10/2023, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.
Matchs à jouer semaine du 23 au 26/10/2023.
J03. CEA Grenoble – ASPTT Grenoble ST.
J03. Vallée de la Gresse 2 – Goncelin.
J03. Bourg d'Oisans – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.
J03. Exempt : Villard-Bonnot Grésivaudan 2.
Matchs en retard à jouer semaine du 30/10 au 02/11/2023.
J01. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 - GSE.
J01. Bourg d'Oisans – Vallée de la Gresse 2.

COMMISSION FUTSAL

Mardi 10 OCTOBRE 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°625

Président : CARRETERO Christophe
Présents : CARRETERO Christophe
Excusés :
Absents :

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

AGENDA :
NOEL DU FUTSAL U6/U7 ET U8/U9 ÉDITION 2023/24:

Correspondants : Jérémy Hugonnard-Roche (Conseiller Départemental Développement et Animation des Pratiques), Mehdi Benlahrache et Cazanove David (Educateurs Sportif du DIF); Carretero Christophe (commission futsal).
Cette nouvelle édition se déroulera le week-end du 16/17 décembre 2023.
Elle est ouverte à tous les clubs de foot libre, futsal et académie futsal.
Un maximum de 2 équipes par catégories et par clubs est retenu afin d'accueillir le plus grand nombre de clubs pour cette manifestation.

FORMATION D'ÉDUCATEURS :

CFI FUTSAL (1) :
Reporté en novembre 2023, date et lieu à définir.

FORMATION INITIALE D'ARBITRE FUTSAL :

SESSION du 25/11/2023 au 26/11/2023
350 B, Avenue Jean JAURÈS
69007 - LYON
Inscription sur le site de la «LAURAFOOT»

FUN FUTSAL :

En collaboration avec les éducateurs sportif du DIF, nous relançons ces plateaux ouverts aux équipes de U15 D1.

COUPES JEUNES U13; U15; U17 ET FÉMININES SÉNIOR :

Correspondants : Mehdi Benlahrache et Cazanove David (Educateurs Sportif du DIF); Carretero Christophe (Commission Futsal).
Ouverture des inscriptions à partir du lundi 16/10/23.
Gymnases à dispositions :
- Gymnase Charles de gaulle à Noyarey toute la journée 21/01/24.
Attente de validation en cours pour d'autres gymnases.

COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL SÉNIOR FOOT ENTREPRISE :

Le samedi 13/01/24 à partir de 18h00 au gymnase de Champ-sur-Drac, Chemin des Gonnardières, 38560.
Inscriptions :
GSE Foot entreprise

COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL SÉNIOR :

Envoyer un mail au District de l'Isère ou sur footclubs pour confirmer votre engagement.
Engagements:
GF 38.

CHAMPIONNAT D1:

Voir sur le site du DIF le calendrier pour le Championnat D1 Futsal 2023/24.

2° journée (10 au 15/10/23) :
Arbre de Vie / Futsall des géants : Le vendredi 13/10/23 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bougoin Jallieu).
Nuxerete Fs38 / Futsal Pays Voironnais : Le Samedi 14/10/23 à 13h00 (gymnase Charles de gaulle, Noyarey).
Futsal Voreppe 2 / Grenoble Foot 38 : Le samedi 14/10/23 à 18h00 (gymnase l'Arcade, Voreppe)
Futsal Picasso / Base FC : Le mercredi 11/10/23 à 20h45 (gymnase Picasso, Echirolles).

3° journée (17 au 22/10/23) :
Futsall des géants / Futsal Picasso : Le mercredi 18/10/23 à 20h00 (gymnase des saules, Grenoble)
Futsal Pays Voironnais / Exempt.
Exempt / Arbre de Vie.
Grenoble Foot 38 / Nuxerete Fs38 : Le samedi 21/10/23 à 18h30 (Gymnase de la Revirée, Meylan).
Base FC / Futsal Voreppe 2 : Le dimanche 22/10/23 horaire à définir (gymnase Roger Journet, Eybens).

Rappel:
Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boite mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autres moyens de communications non officielles ne sera pas prise en compte par le district.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 10 OCTOBRE à 15 h 00

Procès–Verbal n° 625

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Gilbert REPELLIN, Patrice GALLIN,

Excusé; : Daniel HUGOT, Aline BLANC

BON À SAVOIR
Nombre de joueurs «Mutation» : Article - 160 des R.G. de la F.F.F. -: P.V. 616 ***Ordre de priorite pour designer un arbitre*** *: P.V. 623 et 624* ***Educateurs D1 et D2*** *: P.V. 624* **Championnat et coupe veterans** : P.V. 622 **Derogation** : P.V. 622 **Mutation U20 – U19 – Dispense Du Cachet Mutation** : P.V. 622

COURRIER – ERRATUM

- Le club de **FORMAFOOT B.V**. a adressé un courriel au District Isère Football le 02/10/2023 : « *Pouvez-vous m'aiguiller sur une règle des lois du jeu U13 concernant les changements, y'a t-il des consignes particulières ou c'est seulement sur les arrêts de jeu ?* «
  - ✓ Changement aux pauses coaching et à la mi-temps ~~et à la volée lors du dernier quart-temps~~.
  - ✓ Ces changements doivent être notifiés sur la F.M.I.

COURRIERS

- Le club de **CHIRENS** a adressé un courriel le 10/10/2023 **:»** …. *l'utilisation d'un joueur U18 pour jouer en U17.En effet, même si l'utilisation de 3 joueurs U18 pour jouer en U17 D2 est autorisée, me confirmez-vous, que le joueur U18 ayant disputé une rencontre le 08/10 avec une équipe Sénior ne peut pas faire partie du groupe U17 pour une rencontre le 14/10, les séniors ne jouant pas ce week-end là, conformément à l'article 22 ?»*
  - ➢ Il peut jouer.

- Le club de **ARBRE DE VIE BERJALLIEN – FUTSAL** a questionné : « *J'ai un joueur qui a écopé de 12 matchs de suspension avec le club voisin de L'ISLE d'ABEAU en foot libre. A-t-il purgé sa sanction* avec nous club de futsal *?»*

REPONSE

«*Pour les licenciés évoluant dans deux pratiques (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach-Soccer, Football Loisir) :*
- les sanctions inférieures ou égales à deux matchs de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach-Soccer, Football Loisir),

- les sanctions supérieures à deux matchs de suspension, même assorties en partie du sursis, sont purgées dans chacune des pratiques pour laquelle l'intéressé est licencié (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach Soccer, Football Loisir),
(A titre d'exemples :
- un joueur sanctionné de 3 matchs de suspension ferme en Libre devra, s'il veut jouer dans une équipe de Futsal, purger sa suspension au regard du calendrier de cette dernière ;
- alors qu'un joueur sanctionné de 2 matchs de suspension ferme en Football Libre pourra jouer dans une équipe Futsal sans avoir à purger sa suspension avec ladite équipe Futsal)».

Le joueur concerné a été sanctionné de 11 matchs (10 MF + Automatique) avec date d'effet le 27 mars 2023.
Considérant ce qui suit :

- *L'équipe une du club de L'ISLE d'ABEAU a disputé 5 matchs après le 27 mars 2023 en D2 – POULE B saison 2022-2023 et 6 saison 2023-2024 au 9/10/2023.*
- *L'équipe ARBRE DE VIE a disputé 4 matchs après le 27 mars 2023 en D1 – FUTSAL, saison 2022-2023 et 1, le 06/10/2023.*

***Conclusion** :*

Au 10/10/2023, le joueur :

- *a purgé sa sanction avec l'équipe une de L'ISLE d'ABEAU*
- *n'a pas purgé sa sanction avec L'ARBRE de VIE BERJALLIEN. (Il lui reste 6 matchs à purger).*

SCORES ERRONES

N°21 : O.C. EYBENS / U.O. PORTUGAL : U13 – NIVEAU 3 – POULE F - MATCH DU 07/10/2023.

• Considérant ce qui suit :

Courrier officiel des deux clubs :

- O.C EYBENS : (0 (zéro) point, 1 (un) but)
- U.O. PORTUGAL : (3 (trois) points, 5 (cinq) buts)
- Résultat de la rencontre : 1 / 5

N°13 : **ST QUENTIN FALLAVIER / MOS3R 2 : U13 – NIVEAU 3 – POULE C - MATCH DU 30/09/2023**.

• Considérant ce qui suit :

Courrier officiel des deux clubs :

- ST QUENTIN FALLAVIER : (1 (un) point, *4 (quatre)* buts)
- MOS3R : (1 (un) point, *4 (quatre)* buts)
- Résultat de la rencontre : 4 / 4

N°22 : **CORBELIN / NIVOLAS : U13 – NIVEAU 2 – POULE I - MATCH DU 07/10/2023**.

• Considérant ce qui suit :

Courrier officiel des deux clubs :

- CORBELIN : (0 (zéro) point, 1 (un) but)
- NIVOLAS : (3 (trois) points, *6 (six)* buts)
- Résultat de la rencontre : 1 / 6

MATCH ARRETE

N°20 : F.C. La COTE ST ANDRE ST ANDRE 2 / L.C.A.FOOT 38 1 : U13 – NIVEAU 1 – PHASE 1 - MATCH DU 07/10/2023.

Dossier ouvert pour match arrêté.

La commission, pris connaissance du motif de l'arrêt de la rencontre formulé sur la F.M.I. par l'arbitre bénévole de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 45ème minute.

Considérant ce qui suit :

L'arbitre a écrit : « *Motif de l'arrêt : Match arrêté suite au refus du club de la de continuer le match*»

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de L.C.A. FOOT 38 pour en reporter le bénéfice au club de F.C. La COTE ST ANDRE. .

- L.C.A. FOOT 38 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- F.C. La COTE ST ANDRE : (3 (trois) points, 5 (cinq) buts)
- Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 5 / 0

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique *envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football*

RESERVES D'AVANT-MATCH

N°16 : MOS3R 3 / NIVOLAS 2 : U17 – D3 - POULE J – MATCH DU 07/10/2023.

Le club de NIVOLAS a écrit sur la F.M.I. : «*Je soussigné(e) ROSSI MATTEO licence n° 2547894974 Dirigeant responsable du club C.S. NIVOLAS VERMELLE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs QUENTIN POMART, SINAN OZTURK COSTE, MATIS SOLER, HUGO BOMBRUN, MARTIN BOURGUIGNON, MOHAMED SAKHIR, LUCAS DENIAUD, NOAH BERTHOUX, du club MOS3R FOOTBALL CLUB, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période.*

Le club de NIVOLAS a confirmé sa réserve d'avant-match par courriel le 9/10/2023.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de NIVOLAS pour la dire recevable : (joueurs mutés)

Considérant ce qui suit :

- **Attendu Article - 160 des R.G de la F.F.F. : Nombre de joueurs «Mutation» :**

c) «Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.»

- La **vérification de la feuille du match, il s'avère que 7 joueurs du club de MOS3R possèdent une licence avec cachet mutation** dont 2 joueurs avec un cachet mutation hors période.
  - Quentin POMART, licence saisie le 25/06/2023, enregistrée le 01/07/2023, joueur qualifié le 06/07/2023 avec cachet MUTATION

- Sinan OZTURK COSTE, licence saisie le 25/06/2023, enregistrée le 01/07/2023, joueur qualifié le 06/07/2023 avec cachet MUTATION
- Matis SOLER, licence saisie le 07/07/2023, enregistrée le 07/07/2023, joueur qualifié le 12/07/2023 avec cachet MUTATION
- Hugo BOMBRUN, licence saisie le 05/027/2023, enregistrée le 05/07/2023, joueur qualifié le 10/07/2023 avec cachet MUTATION
- Martin BOURGUIGNON,, licence saisie le 26/08/2023, enregistrée le 22/08/2023 , joueur qualifié le 27/08/2023 avec cachet MUTATION hors période
- Mohamed SAKHIR,, licence saisie le 07/09/2023, enregistrée le 07/09/2023, joueur qualifié le 12/09/2023 avec cachet MUTATION à échéance au 21/09/2023.
- Lucas DENIAUD, licence saisie le 30/06/2023, enregistrée le 01/07/2023, joueur qualifié le 06/07/2023 avec cachet MUTATION
- Noah BERTHOUX, licence saisie le 25/09/2023, enregistrée le 09/09/2023, joueur qualifié le 14/09/2023, avec cachet MUTATION hors période

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de MOS3R pour en reporter le bénéfice au club de NIVOLAS.

- MOS3R : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- NIVOLAS : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)
- Score de la rencontre : 6 / 1

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°17 : VAREZE / FF ECHIROLLES : SENIORS F à 11 – D1 – MATCH DU 08/10/2023.

Le club de VAREZE a écrit sur la F.M.I. : «*Je soussigné(e) CARDOSO DE ALMEIDA F MARTA licence n° 2547678027 Capitaine du club F.C. VAREZE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de la joueuse/des joueuses ABDOU NAILA, du club F.C. D`ECHIROLLES, pour le motif suivant : la joueuse/les joueuses ABDOU NAILA est/sont interdite/interdites de surclassement.* «.

Le club de VAREZE a confirmé sa réserve d'avant-match par courriel le 09/10/2023.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de VAREZE pour la dire recevable : Joueuse non surclassée.

Considérant ce qui suit :

- Dans les conditions de l'article 73-alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF et s'ils satisfont à l'ensemble des examens demandés :
  - *«Les licenciés U17 peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical d'absence de contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.*

Dans les mêmes conditions d'examen médical :

- *les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior F dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16 F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match.*»

- La joueuse Abdou NAILA, licence n° 9603162940, licence saisie le 07/07/2023, enregistrée le 07/07/2023 , joueuse qualifiée le 12/07/2023 avec cachet MUTATION mais sans cachet SURCLASSEMENT.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de FF ECHIROLLES pour en reporter le bénéfice au club de VAREZE.

- FF ECHIROLLES : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- VAREZE : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)
- Score de la rencontre : 0 / 0

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°18 : LES AVENIERES / VILLEFONTAINE 2 : SENIORS – D4 – POULE D – MATCH DU 08/10/2023.

Le club de LES AVENIERES a écrit sur la F.M.I. : «*Je soussigné(e) HUBERT JORDAN licence n° 2598628682 Capitaine du club O. LES AVENIERES formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs KHALIL MOUMEN, OUALID BENKERROUCHE, du club de O. DE VILLEFONTAINE, pour le motif suivant : la licence du joueur/des joueurs KHALIL MOUMEN, OUALID BENKERROUCHE a été/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre* «.

Le club de LES AVENIERES a confirmé sa réserve d'avant-match par courriel le 08/10/2023.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de LES AVENIERES pour la dire recevable : (Licences joueurs).

Considérant ce qui suit :

- La vérification auprès du fichier de la LAuRAFOOT, il s'avère que les joueurs *KHALIL MOUMEN, OUALID BENKERROUCHE* sont qualifiés à la date de la rencontre.
- *KHALIL MOUMEN*, licence saisie le 25/09/2023, enregistrée le 3/10/2023, joueur qualifié le 8/10/2023
- Oualid BENKERROUCHE, licence saisie le 3/10/2023, enregistrée le 3/10/2023, joueur qualifié le 8/10/2023

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

EVOCATION

N°19 : VERSOUD / NOYAREY : U20 – D2 – PHASE 1- POULE A – MATCH DU 07/10/2023.
Le club de VERSOUD a adressé un courriel au District Isère Football le 09/10/2023 : « *Je soussigné Stephane Menot, licence N° 2500558078,* fait évocation sur la participation du Dirigeant de NOYAREY, SALAZAR Alexis, licence n° 2546259896 , à la rencontre U20-D2 N° 27231339 , NOYAREY – FC *Versoud* du championnat *U20-D2-Phase 1- Poule A du 07/10/2023. Ce Dirigeant étant susceptible d'être suspendu à cette date. Sanction du 13/06/2023 de 2 matchs fermes prise avec le club de SASSENAGE (504777).»*

DECISION

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de VERSOUD pour la dire **irrecevable**.
Considérant ce qui suit :
➢ Art 226-5 des R.G. de la F.F.F. : Modalités pour purger une suspension : « Les dispositions du présent article s'appliquent aussi :

✓ *aux éducateurs et aux dirigeants suspendus, à l'exception de celles prévoyant la perte par pénalité d'une rencontre sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou des réclamations soient formulées.*

✓ à l'éducateur suspendu détenant également une licence joueur dans le même club ou dans un club différent.

➢ *La perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un* éducateur ou d'un dirigeant suspendu passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant-match*, conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 1 des présents règlements* ».

➢ Le nom de ce licencié est présent sur la feuille de match en qualité de dirigeant.

Par ces motifs, la CR rejette l'évocation comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.
Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique *envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football*

RAPPEL TERRAINS SUSPENDUS

Clubs	CATEGORIES	Equipe	Nombre de matchs		Date du match	Adversaire	Lieu du match
DOMENE Séniors	D5	2	2	D5 - A	22/10/23	BOURG D'OISANS	VOREPPE
LA MOTTE SERVOLEX	U15F à 8	1	2		4/11/23	G.F. NIVOLAS-LA TOUR-ST CLAIR	

DOMENE / BOURG D'OISANS : SENIORS – D5 – POULE A – MATCH du 22/10//2023
Le match se jouera à 12 h 30 au stade de VOREPPE

ENTENTE VALIDEE mardi 10/10/2023

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U15 à 8	CASSOLARD-PASSA-GEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS

COMMISSION SPORTIVE

MARDI 10 octobre 2023 à 14h00

Procès-Verbal N°625

Président : Michel Vachetta
Présents : Annie Brault, Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Gilbert Reppelin.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2023/2024, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle

« … Laurafoot».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boite mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

U10 / U11

U10 Poule D: Poisat remplace l'exempt.
U10 / U11 Poule F: Voreppe 2 remplace l'exempt 5.

Responsables :
Pour le secteur Voiron Daniel Hugot: Tel 06.45.65.86.42.
Pour le secteur Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin : Tel 06.70.93.82.68.

U13

Villeneuve : Votre demande est prise en compte **pour** votre seconde équipe en 2ème phase.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15 À 8

Courriers clubs : Tullins, Brézins Formafoot Bievre Valloire.

Tullins : Utilisation de la tablette pour les U15 à 8.

Brézins Formafoot Bièvre Valloire : Après vérification vous avez validé votre inscription en U15 à 8 donc vous êtes forfait général après parution des calendriers.

Poule B : Brézins Formatfoot Bievre Valloire est forfait général.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94

U15

Report match

D3 Poule C : Journée 2 du 29/09/23.

Deux Rochers 3 / Villeneuve est reprogrammé au 04/11/23.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Du fait de la qualification d'équipes en Coupe Gambardella dont le 4° tour aura lieu le 21 et 22 octobre, les matchs suivants du 21 octobre sont reportés à une date ultérieure.

D1 :

RACHAIS / USVO,

SAINT MARCELLIN / MOR3R.

Reprogrammation des matchs suite à élimination de la coupe Gambardella.

D1 :

J3 : RACHAIS / GIERES, SAINT MARTIN D'HERES / FC2A, NIVOLAS / MOS 3 R, sont reportés au 28 octobre 2023.

D2 :

J3 : Poule A : VALLEE DE LA GRESSE / SUD ISERE est reporté au 28 octobre 2023.

Poule C : CORBELIN / BOUVESSE est reporté au 28 octobre 2023.

Poule D : COTE SAINT ANDRE / ARTAS CHARANTONNAY est reporté au 28 octobre 2023.

D3 :

J2 : Poule F : RIVES / LA SURE match à rejoué programmé le 04 novembre 2023.

J3 : Poule H : VALLEE DE L'HIEN / LA BATIE DIVISIN est reporté au 28 octobre 2023.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38

SENIORS

Coupe Lucien GROS BALTHAZARD : Enlever CROLLES 2 qui est en coupe Fabrice MARCHIOL.

St Martin d'Hères 2 Exempt.

Catégorie D3 Poule B St Marcellin 2 / La Cote St André 2 du 1 Octobre 23 reporté au 15 Octobre 23.

VETERANS

Certains clubs n'ont pas le nombre de licences à jour (7 licences) comme le prévoie les règlements du district.

En cas d'accident le district de l'Isère se dégage de toutes responsabilités.

Voir le règlement VETERANS paru dans le PV de la commission des règlements.

Les clubs non à jour au 23 Octobre 2023 n'apparaitront plus sur le site du district.

Vétéran Grenoble Poule D : Suite à la demande de St Marcellin à avoir une alternance entre ses deux équipes, cette demande a été acceptée et de ce fait, le calendrier en est modifié.

Merci aux clubs concernés d'en prendre connaissance.

Responsable : Gilbert REPELLIN. : 07.86.40.95.23

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 10 oct 2023

Procès-Verbal N°625

Président **: Samuel BOURGEOIS**

CERTIFICATION CFF3 18 OCTOBRE
CRETS EN BELLEDONNE

Liste des inscrits:

NOM	CLUB
AIT HAMMOU Abdelouahed	PAYS VOIRONNAIS
AIT IZEM Fatiha	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
ANSELME Gabriel	RACING CLUB BOUVESSE
BATY Remy	F.C. BOURGOIN JALLIEU
CENGIZ Emrah	TURCS DE GRENOBLE
DELABAERE SIMON	A. S. DU GRESIVAUDAN
FARSSI Farouk	REVENTIN
FELIX ALLAN	F.C. BOURGOIN JALLIEU
GONCALVES Luis	REVENTIN
MALDERA Patrick	FC SEYSSINS
MONIN BONNARD Jean Philippe	FOOTBALL CLUB VIRIEU VALONDRAS
MONON Nicolas	JARRIE CHAMP
POITE Rémy	FC SUD ISERE
RIBEIRO Sandra	A. S. DU GRESIVAUDAN
SCARPA Dominique	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
SCATAMACCHIA Alexandre	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
TEDESCO Sauveur	A.C. SEYSSINET PARISET
TELLACHE Boualem	F.C. TURC DE LA VERPILLIERE
JOVANOVIC Ivan	EYBENS
PASQUELIN David	VER SAU
HERNANDEZ Armand	OND

EQUIVALENCES ET PASSERELLES
NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
FORMATION ACQUISE	**EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE**
MODULE U7	CFI U6_U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	**EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE**
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL

DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°625

PLANNING WEEK-END
DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2023 AU LUNDI 23 OCTOBRE 2023

STADE PORTE VILLENEUVE -
TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)
samedi 21 octobre 2023
Match U13 Niveau 3
AJA VILLENEUVE/USVO 5 à 13h30

Match Seniors D1
AJA VILLENEUVE/US GIÉRES à 20h00

dimanche 22 octobre 2023
Match Seniors D4
AJA VILLENEUVE 2/USVO 2 à 15h00

TERRAIN UFRAPS -
TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH)
samedi 21 octobre 2023
Plateau U13 Filles à 8
GUC FOOTBALL FÉMININ à 10h00

TERRAIN UFRAPS -
TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)
samedi 21 octobre 2023
Plateau U13 Filles à 8
GUC FOOTBALL FÉMININ à 10h00

Match U18 à 11
GUC FOOTBALL FÉMININ/FC ÉCHIROLLES à 13h30

STADE BACHELARD -
TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)
vendredi 20 octobre 2023
Match Vétérans
ASIEG/OC EYBENS à 20h00

samedi 21 octobre 2023
Plateau U10-U11 ASIEG/AS BAJATIÉRE/US GIÉRES à 10h30

lundi 23 octobre 2023
Match Foot Entreprise à 8
TURCS DE GRENOBLE/GSE à 20h00

STADE LESDIGUIERES -
TERRAIN HONNEUR (GAZON)
vendredi 20 octobre 2023
Mini Tournoi rugby à 5 FCG de 16h30 à 20h00
(vestiaires Nord pour tous)

STADE VAUCANSON -
TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)
samedi 21 octobre 2023
Plateau U11
FC MISTRAL 2/OC EYBENS 4/FC SEYSSIN3 à 13h30

Plateau U11
FC MISTRAL/AC SEYSSINET/FC SAINT MARTIN D'HÉRES à 13h30

dimanche 22 octobre 2023
Match Seniors D4
ES MISTRAL/AS SAINT LATTIER à 15h00

TERRAIN CHARLES MUNCH -
TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)
samedi 21 octobre 2023
Match U13 Niveau 3
AS BAJATIERE/OC EYBENS 6 à 13h30

STADE STIJOVIC -
TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)
samedi 21 octobre 2023
Plateau U10
US ABBAYE/AS FONTAINE/AJA VILLENEUVE à 10h30

Plateau U11
US ABBAYE/FC PONT DE CLAIX/FC SUD ISÉRE à 10h30

Match U15 D3
US ABBAYE/AMC POISAT à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)
vendredi 20 octobre 2023
Match vétérans
GSE/CE SEMITAG à 20h00

samedi 21 octobre 2023
Match U15 D3
FC2A 2/US SAINT PAUL DE VARCES à 14h00

Match U17 D3
FC2A 2/FC MISTRAL à 16h30

dimanche 22 octobre 2023
Match seniors D3
TURCS DE GRENOBLE/FC SEYSSINS à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)
samedi 21 octobre 2023
Plateau U10
GF38/US GIÉRES/FC2A à 10h30

Plateau U10
GF38 2/AJA VILLENEUVE/US SASSENAGE à 10h30

Plateau U11
GF38 2/OC EYBENS 3/FC ÉCHIROLLES 2 à 12h30

Match U13 Niveau 2
GF38 2/FC VALLÉE GRESSE à 12h30
Match U13 Niveau 1
GF38/FC MISTRAL à 14h30

Match U13 Niveau 1
GF38 2/FC CROLLES à 14h30

Match U15 D3
GF38 3/US SASSENAGE 2 à 16h30

dimanche 22 octobre 2023
Match U16 R1
GF38/FC DOMTAC à 12h30

Match Féminin R1
GF38 2/GF MYF BESSAY à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE
dimanche 22 octobre 2023
Match Seniors D5
FCMG/UO PORTUGAL 2 à 15h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE
samedi 21 octobre 2023
Plateau U10
USVO 2/FC 2 ROCHERS 2/OC EYBENS 2 à 10h00

Plateau U10
USVO/FC 2 ROCHERS/OC EYBENS à 10h00

Match U13 Niveau 2
USVO 3/FC MISTRAL 2 à 12h00

Match U13 Niveau 1
USVO 2/AC SEYSSINET à 12h00

Match U13 Niveau 1
USVO/US GIÉRES à 13h30

Match U15 D3
USVO 2/ES MANIVAL 4 à 15h30

Match U20 D1
USVO/FC LA CÔTE SAINT ANDRÉ à 17h30

Match Seniors D1
USVO/FC ÉCHIROLLES 3 à 20h00